

Stratégie pauvreté : une étape à réussir

Devant tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté (associations, syndicats, travailleurs sociaux, conseils départementaux ...) le Président de la République a présenté la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Face à la fatalité sociale le Président de la République s'est engagé pour que la pauvreté ne soit plus transmise en héritage. Pour cela, plusieurs types d'annonces démontrent la conception d'investissement social en matière de prévention de lutte contre la pauvreté.

L'UNSA salue cette ambition déclinée dans la stratégie en matière de :

- Lutte contre le déterminisme dès l'enfance avec les mesures touchant tant l'accueil des jeunes enfants sur tous les territoires que la formation des professionnels ou la transformation de la Protection Maternelle Infantile.
- Instauration d'une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans ainsi qu'en généralisant la garantie jeunes.
- Développement de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur ».

Les mesures à plus longue échéance, telles que la création d'un service public de l'insertion, le revenu universel d'activité, la simplification de l'accès à la complémentaire santé pour les plus vulnérables, sont de nature à mieux construire les ambitions portées dans cette stratégie.

Pour l'UNSA ces annonces constituent une étape structurante mais elles nécessitent des travaux importants pour définir les objectifs poursuivis afin de renforcer l'accès aux droits, de lutter contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté, de mieux accompagner les parcours des personnes dans le respect de leur dignité.

L'UNSA estime également que chaque personne en situation de fragilité sociale et économique doit pouvoir bénéficier d'un revenu garanti stable attaché à la personne.

L'UNSA considère que cette étape en matière de lutte contre la pauvreté devra être portée avec des moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions affichées.

Concertation Fonction publique : c'est reparti !

Après une interruption de près de deux mois, une nouvelle réunion dans le cadre de la concertation autour d'un « nouveau contrat social avec les agents publics » en vue d'une nouvelle loi, prévue en 2019 autour de la Fonction publique, a été organisée le 11 septembre.

Elle portait sur les dispositifs d'accompagnement qui pourraient être proposés aux agents publics dans leur transition et leur mobilité professionnelles, notamment en cas de suppression de poste.

Dans un contexte de suppression de 120 000 emplois dans la Fonction publique d'ici 2022 et d'évolution des métiers du fait de la transformation de l'action publique, les priorités de l'UNSA Fonction Publique, consistent, notamment, à prendre rapidement des dispositions pour :

-renforcer les garanties de tous les agents publics en matière de sécurisation de leur parcours professionnel, quels que soit leur employeur ou leurs conditions d'emploi (fonctionnaire ou agent contractuel),

-permettre aux agents publics d'être libres de leurs choix professionnels,

-obtenir des moyens pour un accompagnement individuel de chaque agent.

L'UNSA Fonction publique estime que toutes les mesures prises devront pouvoir être appliquées aux agents des trois versants de la fonction publique.

Pour en savoir plus :

<https://www.unsa-fp.org/?Chantier-Accompagnement-quelles-pistes-pour-un-accompagnement-renforce-des>

Pour suivre l'évolution de la concertation autour des 4 chantiers RH choisis par le gouvernement :

<https://www.unsa-fp.org/?Je-m-informe-avec-l-UNSA>

Comité de direction de la Confédération européenne des syndicats

Le Comité de direction de la Confédération européenne des Syndicats (CES) s'est réuni le 13 septembre à Bruxelles. L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, Secrétaire nationale.

Ce Comité a été l'occasion de faire le bilan des élections qui se sont déroulées en Suède et d'alerter sur les risques des montées des populismes en Europe. Luca Visentini, Secrétaire général a revendiqué à cette occasion que la CES se dote d'une stratégie pour lutter efficacement contre l'extrême-droite.

Une longue discussion a eu lieu concernant l'« avenir de la CES », document qui propose un nombre de réformes internes à la CES, lui permettant, à l'issue de son congrès de mai 2019, de faire face aux défis grandissants du prochain mandat.

Ce Comité de direction a aussi permis d'effectuer le suivi de l'alliance européenne pour une convergence salariale vers le haut et d'aborder les contributions de la CES pour la prochaine Analyse annuelle de la croissance de la Commission européenne 2019.

L'UNSA rencontre le nouveau président du MEDEF

L'UNSA, représentée par Luc Bérille et Laurent Escure, a rencontré le nouveau président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux, le 12 septembre.

Cette entrevue a été l'occasion d'un échange sur la situation économique et sociale française, ainsi que sur le contexte européen.

Bien démarrer son CSE

Vous êtes déjà élu-e d'un CSE ou vous êtes candidat-e ?

L'UNSA CONSEILS et le CEFU vous proposent une journée pour réussir la mise en place du CSE dans votre entreprise : Fonctionnement, règlement intérieur, gestion des budgets, dévolution des biens, transferts des contrats.

Experts, avocats, élus vous informeront et répondront à vos questions.

Et nous vous réservons aussi quelques surprises...

Le programme définitif avec les intervenants est en cours de finalisation.

Réservez votre journée et inscrivez-vous (lien inscription)

Date : le **20 novembre de 9h30 à 17h30**

Lieu : **Bourse du Travail** 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris (Métro République)

Capacité : 300 personnes

Qui ? **Elu-es et candidat-es au CSE**

Prix : 400 euros TTC (repas compris). Possibilité de financement sur le budget de fonctionnement CE/CSE pour les élu-es.

1 participant payant = 1 participant gratuit

Payant ou gratuit, dans les deux cas, inscrivez-vous !

Pour les participants avec prise en charge CE/CSE (pour les devis contactez le CEFU) : <https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11040&year=2018>

Pour les participants avec prise en charge du syndicat : <https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11040&year=2018>

Pour les participants gratuits : <https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11041&year=2018>

L'école est un droit

A l'initiative de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), l'UNSA a signé une tribune intitulée « l'école est un droit », rappelant que de nombreux enfants se retrouvent encore à la porte de l'école en raison de facteurs multiples tels que l'éloignement des lieux de vie, des expulsions à répétition ou un manque d'infrastructure.

Cette tribune rappelle alors que garantir l'accès à l'Éducation à tous les enfants, indépendamment de leur situation sociale, géographique, familiale ou de leur origine est une obligation inscrite dans le code de l'Éducation comme dans plusieurs conventions internationales que la France a choisi de signer.

Retrouvez l'intégralité de la tribune :

https://www.liberation.fr/debats/2018/09/17/renree-scolaire-de-trop-nombreux-enfants-a-la-porte-de-l-ecole_1678655